



DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES ET COMMUNAUTAIRES POUR LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

(Code électoral, articles L.263 à L.267)

Formulaire à remplir par le responsable de la liste

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Élection dans la commune de⁽¹⁾ :

Nom de la liste :

1. IDENTITÉ

Nom de naissance :

Prénoms :

Sexe: Masculin Féminin

Né(e) le : | | | | | | | | | | à (commune) :

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

2. COORDONNÉES

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : | | | | | Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Courriel (recommandé) :

Responsable de la liste dont le nom est mentionné ci-dessus,

Étiquette politique déclarée de la liste :

Déclare vouloir poser la candidature de cette liste aux élections municipales et communautaires de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

DATE : | | | | | | | | | |

SIGNATURE :

(1) Lorsque l'élection s'effectue au sein d'une section électorale, le nom de cette dernière, précédé de la mention « section de », est indiqué à la suite du nom de la commune.

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.
3. En **Nouvelle-Calédonie**, ce formulaire est à remplir par tous les responsables de liste y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants en raison du scrutin de liste s'appliquant dans ces communes.
4. En **Polynésie française**, ce formulaire ne s'applique pas aux communes de 1 000 à 3 499 habitants composées de communes associées et aux communes de 3 500 habitants et plus ayant au moins une commune associée de moins de 1 000 habitants. Les responsables de liste sont priés de remplir le formulaire applicable dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Documents à fournir

- La déclaration de candidature de chaque membre de la liste.
- Les pièces attestant de leur éligibilité.
- La liste des candidats au conseil municipal dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom et sexe de chaque candidat et en précisant pour chacun d'entre eux, par une case cochée, s'ils sont candidats aux sièges de conseillers communautaires.
- La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom et sexe de chaque candidat.
- **Pour les communes de 9 000 habitants et plus, les pièces de nature à prouver que le candidat tête de liste a procédé à la désignation d'un mandataire financier ou celles nécessaires pour y procéder.**
- En **Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie**, le responsable de liste a la possibilité d'indiquer, dans un document annexé au présent formulaire, la couleur des bulletins de vote ainsi que l'emblème figurant sur les bulletins de vote (article L. 390 du code électoral).